

Explication facile et brève des cinq ordres d'architecture démontrée  
par

M<sup>c</sup>. Frémin de Cotte, architecte ordinaire du roi

À Paris, chez l'auteur rue de Verbois

1644.

p. 2

À Monseigneur,

Monseigneur messire Jean-Antoine de Mesmes, Chevalier, seigneur d'Iruat, Cramoyel, Largery et autres lieux, vicomte de Breuil et Vendeuil, commissaire ordinaire du Roi en ses conseils d'État et privé et direction de ses finances.

Monseigneur,

La passion que vous témoignez à toutes sortes de sciences et d'arts libéraux et la singulière inclination que vous m'avez fait paraître à l'architecture, par les bâtiments auxquels vous m'avez fait l'honneur de m'employer, me font croire que vous n'aurez point désagréable ce petit discours que j'expose au jour sous l'autorité de votre nom. Je ne m'arrêterai point, à la manière des écrivains du temps, à décrire artificiellement tant de perfections et de hautes vertus qui font révéler votre nom par tous ceux qui s'étudient à enrichir les arts et les sciences de nouvelles inventions. Je sais que votre modestie qui aime mieux mériter la louange que la recevoir, aurait peine de le souffrir. D'ailleurs aussi ma profession, toute employée dans l'entreprise et le soin des hauts et superbes ouvrages et qui n'a aucun commerce avec l'étude de l'éloquence, ne me permet pas de mettre la main sur une si belle matière. Je laisse volontiers un si noble projet à ceux qui le peuvent dignement dessiner et lui donner tous les enrichissements qu'il mérite. Ce n'est pas, Monseigneur, sans beaucoup d'appréhension que je donne ce petit ouvrage au public, qui paye ordinairement de blâme et d'ingratitude les services qu'on lui rend. Mais une chose me console, c'est que je suis bien assuré que ceux qui blâmeront mon peu d'esprit et d'industrie, seront pour le moins contraints de louer le jugement que je fais paraître en donnant pour appui à mes colonnes l'une des plus solides et plus ferme soutien de cet état. J'espère que vous ne serez pas seulement la colonne et l'appui de ce travail, mais aussi que vous honorerez toujours de votre protection et bienveillance celui que avez obligé par tant de témoignages d'affection à demeurer toute sa vie, Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

F. de Cotte.

p. 3

Au lecteur.

Je me suis mille fois étonné, comme dans un si grand nombre de beaux esprits qui ont écrit de l'architecture avec tant de soin et d'industrie, il n'y en ait point eu qui dans le traité des colonnes nous ait fourni des moyens pour nous en faciliter l'usage. La plupart de ceux qui se mêlent aujourd'hui de ce noble exercice y sont véritablement savants : les ouvrages que nous voyons tous les jours en sont des preuves assez claires. Mais leur science est semblable à celle de cet écolier malheureux, lequel ayant reçu un mouchoir enchanté d'un magicien ne pouvait répondre aux demandes qui lui étaient

faites qu'en l'appliquant dessus son front. Ainsi en est-il de toutes leurs connaissances, elles sont enfermées dans leurs livres de sorte qu'à moins que de traîner toujours avec eux ces précepteurs muets qui leur servent de règle, ils ne sauraient rien faire qui soit dans la justesse requise. Ils sont contraints d'imiter les peintres qui emploient quasi plus de temps à considérer le visage qu'il veulent peindre qu'à la peinture même. C'est à cette incommodité que je m'efforce d'apporter un remède. Ce n'est pas que je présume rien de mon esprit ni que je me croie plus habile que tant d'architectes qui vivent encore ou qui m'ont devancé, mais comme chacun a son sens et comme les arts et les sciences ne sont point en leur entière perfection et possible n'y seront-ils jamais, le temps et l'expérience me peuvent avoir donné des lumières que peut-être personne n'a encore exposées en public. Si tu les trouves assez belles pour t'éclairer, sers t'en et reçois-les d'aussi bon cœur comme je te les offre. J'ai bien du regret que ce soit en si mauvais ordre et avec un discours si mal poli, mais pourvu que je sois intelligible, je crois que tu seras assez courtois pour m'excuser, principalement quand tu sauras que j'ai toujours moins employé de temps à bien dire qu'à bien faire.

À Dieu.

p. 4

[Illustration double page : Ordres toscan, dorique et ionique, corinthien et composite]

p. 5

### Explication des cinq ordres d'architecture.

Il y a cinq ordres de colonnes en architecture qui sont toscan, dorique, ionique, corinthien et composé. Ils sont représentés en la figure suivante. Pour la facile description et construction desquels nous expliquerons, premièrement ce qui est commun à tous, puis ce qui est particulier à un chacun.

Ce qui suit est commun à tous les ordres. Il faut diviser la hauteur donnée, quelle qu'elle soit, en dix-neuf parties, puis en donner douze au tronc de la colonne, y compris sa base et son chapiteau ; sept à son piédestal et au couronnement, à savoir quatre au piédestal et trois au couronnement, c'est-à-dire à l'architrave, la frise et la corniche ensemble, de sorte que le piédestal est le tiers de la colonne, l'architrave, la frise et la corniche ensemble le quart. Telle est la division des deux lignes qui se voient au commencement et à la fin de la figure suivante.

Ce qui suit est particulier. Il faut d'autres divisions pour trouver des modules et les proportions des parties de la colonne. Elles sont en un chacun ordre telles comme il s'ensuit.

Le tronc de la colonne toscane, y compris comme ci-dessus la base et son chapiteau, se divise en quatorze parties. Cette quatorzième partie est le module selon lequel on mesure le diamètre et les autres parties de cet ordre de colonne, à savoir le piédestal, la base, le chapiteau, l'architrave, la frise et la corniche.

Le tronc de la colonne dorique, pris comme dessus, se divise en seize parties. Cette seizième partie est le module de cette colonne.

Le module de ces deux ordres se divise en douze parties, c'est-à-dire que la quatorzième partie de l'ordre toscan et la seizième du dorique se sous-divisent en douze pour marquer les justes proportions des modules.

La colonne ionique se partage en dix-huit, laquelle dix-huitième partie est son module.

p. 6

La corinthienne et la composée se partit en vingt, laquelle vingtième est son module, la base et le chapiteau se doivent toujours entendre joints avec le tronc de la colonne.

Le module de ces trois derniers ordres se divise en dix-huit parties. Toutes ces divisions et proportions se remarquent à l'œil en la figure suivante dans un chacun des ordres.

Le diamètre de toute colonne est de deux de ses modules depuis sa base jusques au tiers de sa hauteur. Depuis le tiers de sa hauteur jusqu'au collerain [collier] ou astragale sous le chapiteau, le diamètre va diminuer de cinq parties de deux modules de son ordre.

Ce qui a été expliqué ci-dessus étant bien entendu, il est fort facile de recueillir combien de modules doit avoir toute la hauteur de la colonne avec son piédestal et son couronnement, et combien aussi chacune de ses parties.

Car le tronc de la toscane, avec sa base et son chapiteau étant de quatorze modules, il faut prendre le tiers de quatorze et vous aurez quatre modules et huit parties pour le piédestal, le quart pour l'architrave, frise et corniche, et vous aurez trois modules et demi. Joignez-les ensemble, ce seront huit modules, deux parties pour le piédestal et le couronnement et par conséquent toute la hauteur de la colonne sera de vingt-deux modules et deux parties.

La dorique contient seize modules. Prenez-en le tiers pour le piédestal, ce seront cinq et quatre parties, et un quart pour le couronnement, ce sont quatre modules. Joignez-les ensemble, et avec les modules du tronc, base et chapiteau, toute la hauteur sera de vingt-cinq modules et quatre parties.

Il faut procéder en la même manière et ordres suivants pour trouver combien de modules et de parties de modules à toute la hauteur de la colonne et chacune de ses principales parties. Outre que cela est marqué dans les figures suivantes en chacun des ordres, il est fort aisé de se le remettre dans la mémoire et de le pratiquer.

p. 7

Les quatre premiers ordres, à savoir toscan, dorique, ionique et corinthien sont proportionnés pour être mis les uns sur les autres.

Les figures qui suivent les cinq ordres d'architecture, sont pour faire connaître au doigt et à l'œil les divisions et proportions particulières d'une chacune des parties de la colonne en un chacun des cinq ordres, du piédestal, de la base, du chapiteau, de l'architrave, frise et corniche. La vue d'une chacune des figures de ces parties, comme nous les avons décrites et ponctuellement marquées, instruira assez l'ouvrier sans qu'il soit besoin d'une plus longue explication.

Ceux qui sont entendus en la construction des ordres susdits, pourront changer quelque chose en l'architecture des corniches et autres petites parties, pourvu que dans leur chargement soient toujours observées exactement les proportions que nous avons données.

L'architecte doit aussi prendre garde, lorsque l'occasion lui est donnée, d'élever quelque ordre de colonnes au frontispice des temples, des palais, des hôtels, grands portiques et arcs triomphaux que le tronc des colonnes soit au moins de deux pieds de diamètre, ou peu au-dessous, et aussi de ne mettre que deux étages ou ordres de colonnes l'un sur l'autre, les proportions en seront plus belles et agréables. En cas que l'on voulût y en ajouter un troisième, il doit être antique.

Pour ce qui regarde la menuiserie, sculpture comme les tabernacles, les contre-tables des autels, les sépultures et épitaphes, les ordres d'architecture s'y peuvent employer en petit et non autrement.

p. 8

[Illustration : Piédestal et base, chapiteau et entablement des ordres toscan et dorique]

p. 9

[Illustration : Piédestal et base, chapiteau et entablement des ordres ionique et corinthien]

p. 10

[Illustration : Piédestal et base, chapiteau et entablement de l'ordre composite]